

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AVRIL 2024 à 18H30

\*\*\*\*\*

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**  
**de présents : 18 – d’absents : 3 – nombre de pouvoir : 2 - de votants : 20**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire,  
J. KLUGHERTZ, J. PANO, P. METTAVANT, H. PETITCOLAS, R. DEPRUGNEY,  
P. CHAUVET, Adjoints,  
C. TISSIER, M.O. FOUQUET, D. MICHEL, J. CHARRONT Conseillers Municipaux Délégués,  
K. GLATIGNY, L. STEMART, Y. KOECHER, F. SCHNEIDER, I. DIDELOT, A. SOLDNER, S. FRANZONI Conseillers municipaux

Absents excusés :

I. DIDELOT qui a donné pouvoir à L. STEMART, D. PINCHEDEZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN

Absent :

J. DELECROIX, A.S. OSTIN, M. CHIBANE

Un scrutin a eu lieu, C. TISSIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.

*M. SCHNEIDER indique que, dans le dernier procès-verbal de la ville, pour sa remarque, il faut lire fusion de communes et non groupement de communes.*

\*\*\*\*\*

Depuis la séance du conseil municipal en date du 12 avril 2024, aucune décision a été prise et signée par M. le Maire, Pierre JULIEN.

**N°1**  
**MODIFICATION CARTE SCOLAIRE**  
**CONDITIONS D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES MATERNELLES**

**Rapporteur : Hélène PETITCOLAS**

**Domaine : 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

**Rubrique : Enseignement**

**Télétransmission : NON**

**VU** le code de l'éducation nationale et notamment l'article L212-7

**CONSIDERANT** un besoin de revoir la répartition du nombre d'élèves dans les écoles maternelles afin de maintenir un équilibre des effectifs scolaires, il est proposé une modification de la carte scolaire.

Cette modification consiste à intégrer à l'école maternelle du Val des Faulx (cf. carte en annexe) les enfants nés en 2021 et résidants :

- Rue de la Garenne,
- Rue du Général Leclerc à partir du 29
- Rue Antoine Julien,
- Rue du Lyautey,
- Rue du 10 septembre à partir du numéro 16
- Rue du Général Custines
- Rue Claude le Lorrain

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition.

*Madame H. PETITCOLAS indique que la carte scolaire est revue pour les nouvelles inscriptions de la rentrée 2024 et que le poste d'ATSEM est maintenu.*

*Monsieur F. SCHNEIDER demande :*

*Quel est le nombre de classe dans les écoles maternelles ?*

*Madame H. PETITCOLAS indique qu'il y aura 2 classes au Val des Faulx et 2 classes à l'école maternelle du Centre à la rentrée de Septembre (Une classe a été fermée à l'école du centre)*

*Est-ce que les parents concernés ont le choix ?*

*Monsieur le Maire indique que tous les parents concernés ont été contactés et sont d'accord. Il ajoute qu'un travail important de concertation a eu lieu avant de revoir la carte.*

*Madame H. PETITCOLAS précise que le rectorat raisonne par territoire et non par école. Ainsi cette carte scolaire rééquilibre les effectifs dans les deux écoles.*

Monsieur F. SCHNEIDER fait ensuite remarquer qu'il y a de grosses difficultés de recrutement de professeur des écoles au sein de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire espère que l'attractivité du territoire (lotissement Barrès par exemple) stabilisera les effectifs.

Le futur regroupement scolaire ne nécessitera plus de carte scolaire. Ce projet est toujours d'actualité même si les effectifs baissent notamment pour continuer les économies d'énergie et surtout mieux répartir les effectifs.

Monsieur F. SCHNEIDER demande si les dérogations sont toujours possibles.

Monsieur le Maire répond par la positive et indique que l'orientation des dérogations privilégiera l'école du Val des Faulx.

### **OBSERVATIONS DIVERSES :**

#### ✚ Jumelage :

Monsieur A. SOLDNER dit qu'il a besoin d'un chèque de caution de 300€ pour la location des costumes. P. METTAVANT précise que le bon de commande garantit le paiement. Le chèque de caution n'existe pas pour les collectivités, voir pour faire une autorisation de prélèvement.

Il y a également une centaine de livrets à distribuer aux allemands. L'impression sera faite en mairie.

#### ✚ Rappel ramassage des ordures.

Suite au rappel des horaires de ramassage, les habitants de la rue de Poiroux ont respecté la règle. Il est noté rue Marie de Lorraine, un manque de civisme de certains citoyens. Il est rappelé que la compétence de gestion des déchets appartient à la communauté de communes et que c'est à elle de faire respecter les horaires de sortie et de rentrée des poubelles.

Monsieur le Maire indique que les ambassadeurs de tri du bassin de Pompey ont été sollicités suite au dernier conseil. Ceux-ci sont venus sur le territoire de la commune et ont distribué des flyers rue de Poiroux. Il faudra sans doute en distribuer également rue Marie de Lorraine.

#### ✚ Retour sur le test chicanes :

Ce test n'est pas encore terminé. Un radar pédagogique, dont le but sera la baisse de la vitesse, doit être posé. La vitesse a été mieux respectée au début du test par rapport à maintenant engendrant toujours de l'insécurité pour les piétons. Il y a également un problème pour les utilisateurs de la pharmacie qui ont du mal à repartir.

La séance est levée à 19h15

Secrétaire de séance,

Carine TISSIER



M. le Maire

Pierre JULIEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien', written over a blue horizontal line.